



BUREAU SYNDICAL
JEUDI 05 AVRIL 2018

COMPTE RENDU

Le Bureau Syndical du SIDEFAGE, dument convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni au siège social à Bellegarde-sur-Valserine, en session le Jeudi 05 avril 2018, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, Président.

Membres présents : MME DUBARE,
MM ARQUETOUT, BELMAS, BRIFFOD, BUGNON, CAMET, CHANEL, MORARD, PYTHON

Membres ayant donné procuration : M. FERRARI à M. CHANEL – M. RONZON à M. PYTHON

Membres absents excusés : MM. LACOMBE, ROSNOBLET

Membres absents : MME LAVERRIERE, MM. FOREL, MOUCHET

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Bureau Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur André MORARD, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2017

Le compte-rendu du Bureau Syndical du 21 décembre 2017 joint en annexe de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION

I. – SOUTIEN A LA COMMUNICATION DES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE - COMMUNES DE LE POIZAT LALLEYRIAT, BRION ET SALES

DELIBERATION N° 18B01- Présentée par Monsieur PYTHON

Plusieurs communes du territoire du SIDEFAGE ont sollicité une subvention de leurs documents de communication :

- la Commune du Poizat-Lalleyriat pour l'insertion dans son bulletin communal (édition été + édition hiver), d'un article sur le tri. Dans ce cadre, 1,5 page a été réservée au rappel des consignes de tri. Le montant total HT de la conception et de l'impression s'élève à 930 € HT. Le bulletin comprend 28 pages et a été édité à 400 exemplaires.
- la Commune de Brion pour l'insertion dans son bulletin communal, d'un article sur le tri. Dans ce cadre, ½ page a été réservée au rappel des consignes de tri. Le montant total HT de la conception et de l'impression s'élève à 2 430 € HT. Le bulletin comprend 20 pages.
- la Commune de Sales pour l'insertion dans son bulletin municipal (parution février 2018), d'un article sur le tri. Dans ce cadre 1 page a été réservée aux nouveaux conteneurs et nouvelles consignes de tri (secteur de Rumilly, nouvel adhérent). Le montant total HT de la conception et de l'impression s'élève à 5 106 € HT. Le bulletin comprend 40 pages et a été édité à 1 000 exemplaires.

Ces actions remplissent les conditions d'obtention des subventions décrites dans le Règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIDEFAGE.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes dans les conditions précitées :

- à la commune du Poizat-Lalleyriat la somme de 100 €
- à la commune de Brion la somme de 100 €
- à la commune de Sales la somme de 200 €

II. – SOUTIEN A LA COMMUNICATION (SPECTACLES) DES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE DU SIDEFAGE

DELIBERATION N° 18B02 -Présentée par Monsieur PYTHON

L'école Triolet de Minzier a organisé une représentation du spectacle de sensibilisation à la gestion des déchets « La Guerre du tri n'aura pas lieu » du Petit Théâtre Vert pour un coût total hors taxes de 550 €.

Le Sou des Ecoles Laïques d'Oyonnax a organisé pour les écoles de cette commune 4 représentations des spectacles de sensibilisation à la gestion des déchets « Julie et la poubelle enchantée» et « Abracadabratri » du Petit Théâtre Vert pour un coût total hors taxes de 2 200 €.

L'école primaire d'Archamps a également organisé deux représentations de ces spectacles de sensibilisation à la gestion des déchets pour un coût total hors taxes de 1 100 €.

L'école de Toisinges à Saint Pierre en Faucigny a organisé 2 représentations des spectacles de sensibilisation à la gestion des déchets « La Guerre du tri n'aura pas lieu » et « Julie et la poubelle enchantée » du Petit Théâtre Vert pour un coût total hors taxes de 1 100 € .

L'école de Toisinges à Saint Pierre en Faucigny a organisé 2 représentations des spectacles de sensibilisation à la gestion des déchets « La Guerre du tri n'aura pas lieu » et « Julie et la poubelle enchantée » du Petit Théâtre Vert pour un coût total hors taxes de 1 100 € .

La Coopérative Scolaire d'Habere Poche a organisé pour l'école de cette commune et pour celle d'Habere Lullin 2 représentations du spectacle de sensibilisation à la gestion des déchets, nouvellement labellisé par le Sidefage, « Cornélius et les déchets » de la Compagnie AMC Les tontons Tourneurs, pour un coût total hors taxes de 568.72 €.

Ces actions remplissent les conditions d'obtention des subventions décrites dans le Règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIDEFAGE.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes dans les conditions précitées :

- 275 € à l'école Triolet de Minzier
- 1 100 € au Sou des Ecoles Laïques d'Oyonnax
- 550 € au Sou des Ecoles Laïques d'Archamps
- 550 € à l'USEP de Toisinges (Saint Pierre en Faucigny)
- 285 € à la Coopérative Scolaire d'Habère Poche

PERSONNEL

III. – EMPLOIS SAISONNIERS

DELIBERATION N° 18B03 -Présentée par Monsieur PYTHON

Considérant que le SIDEFAGE pourrait offrir, comme chaque année, des opportunités d'emplois saisonniers aux jeunes du territoire tout en permettant aux services de renforcer leurs effectifs en période de congés. Quatre postes possibles à pourvoir en juillet et août 2018 ont été identifiés :

- 2 au service Transfert/Incinération sur les quais de transfert et déchargement (Groissiat et Bellegarde sur Valserine)
- 1 au service Administratif à l'accueil
- 1 au service Tri/Recyclage pour le CTRR d'Etrembières

Le Bureau Syndical décide, à l'unanimité, de créer quatre postes de saisonniers et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des embauches.

RECYCLAGE

IV. – PRESENTATION DES ENJEUX DE L'ETUDE EN COURS SUR LA PROGRAMMATION DE LA FONCTION DE TRI DES COLLECTES SELECTIVES

Suite à la réunion du Comité de pilotage de l'étude, programmée le 26 mars à Chambéry, le Président assisté de Madame Stéphanie POCACHARD font en séance une présentation des enjeux de cette étude qui concerne l'ensemble de la Savoie et de la Haute-Savoie, ainsi que le territoire Ain du Sidefage (+ quelques secteurs isérois).

VALORISATION ENERGETIQUE

V. – POINT SUR L'ETUDE EN COURS CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU TRAITEMENT DES FUMÉES DE L'UVE

Le Comité de pilotage de cette étude s'est réuni le 27 février et le fera à nouveau les 22 mai et 21 juin. Le Comité technique s'est réuni le 14 mars. Le Président et le Vice-Président délégué à la Valorisation Energétique font le point en séance de l'état d'avancement de cette étude et de ses enjeux.

VI. – REMISE EN CAUSE DE LA VALORISATION DES REFIOM PAR UN PROJET DE MODIFICATION DE DIRECTIVE EUROPEENNE

Une profonde modification de la Directive Européenne 2008/98 vient d'être adoptée par les ambassadeurs de l'Union Européenne et devrait être présentée au vote du Parlement européen dans les prochains mois. Elle prévoit que les opérations de remblayage aux fins de remise en état de zones d'excavation, qualifiées d'opérations de valorisation, ne peuvent plus être réalisées qu'avec des déchets non dangereux. Le « non dangereux » a été ajouté à cette définition pendant les discussions sur le texte, et pose problème vis-à-vis de la valorisation des Refiom, qui sont des déchets dangereux, et ne pourront plus bénéficier du statut de valorisation. Avec la nouvelle directive, les opérations d'utilisation des Refiom en mine de sel seront donc considérées comme de l'élimination, ce qui n'autorise pas l'exportation des déchets dans un pays étranger.

Il est rappelé que notre marché actuel d'évacuation des Refiom, en plusieurs lots (Alimination/Valorisation) court jusqu'en février 2020 et que nous venons d'obtenir les autorisations de transfert frontalier nécessaires jusqu'en février 2019.

VII. – BILAN DES TONNAGES 2017

Le document joint en annexe est présenté au Bureau Syndical.

VIII. – INFORMATIONS DIVERSES

Rappel de la prochaine réunion du Bureau Syndical, programmée le jeudi 14 juin 2018 à 18 heures 30.

La séance est levée à 19 heures 15

Fait à Bellegarde-sur-Valserine, le 06 avril 2018

**Le Président,
François PYTHON**